



Serez-vous notre prochain (H/F) Responsable Paye des travailleurs en ESAT ?

En qualité de Responsable Paye des travailleurs en ESAT vous veillez au respect des règles législatives afin de garantir la fiabilité de la paye. Vous faites évoluer les processus, procédures, logiciels et outils de paye en fonction de cette législation. Vous participez activement à l'élaboration de la politique sociale. Vous travaillez en étroite collaboration avec la responsable paye associative, avec laquelle vous formez un véritable binôme.

Vos principales missions sont :

- Appliquer les dispositions réglementaires relatives à la rémunération des travailleurs en ESAT,
- Elaborer et diffuser toutes procédures de paye afin d'améliorer les techniques d'élaboration des paies,
- Elaborer les bulletins de rémunérations des travailleurs en ESAT sur un périmètre dédié de 150 bulletins,
- Superviser la réalisation des bulletins de rémunération des travailleurs en ESAT, pour un périmètre de 6 référents paye,
- Répondre aux sollicitations des référent(e)s paye basé(e)s dans les établissements concernant la paye des travailleurs en ESAT pour laquelle vous assurez un accompagnement attentif dans le cadre d'un management fonctionnel,
- Contrôler les DSN en mode test,
- Procéder à la vérification des charges sociales déclarées,
- Contrôler les journaux de paie,
- Vérifier et garantir la cohérence entre paye et comptabilité avec les bases des charges sociales,
- Instaurer et faire vivre une relation privilégiée avec les différents organismes (URSSAF, CPAM, Prévoyance, retraite...) pour le traitement des dossiers associatifs ou litigieux,
- Participer, en lien avec les interlocuteurs internes à l'élaboration des tableaux de bord,
- Etablir la paye des salariés de la Direction Générale (45 BP mensuels),
- Assurer le suivi des arrêts de travail et établir les dossiers de prévoyance pour la Direction Générale.

Votre profil :

De formation minimum bac+3 en administration du personnel et paie ou RH vous disposez d'une expérience de 3 ans minimum sur une fonction similaire en association, entreprise ou cabinet.

Vous êtes autonome, organisé(e), rigoureux(se), et aimez travailler en équipe dans une bonne ambiance.

Statut et avantages liés au poste :

Poste à pouvoir rapidement - Poste en CDI - Statut Cadre - Convention Collective du 15 mars 1966, rémunération variable selon expériences.

Poste basé à Toulouse, rattaché à la DRH. Déplacements professionnels ponctuels.

35h/semaine en journée du lundi au vendredi.

3 semaines de congés supplémentaires - Mutuelle d'entreprise – Œuvres sociales du CSE.

Pour postuler ?

Nous transmettre votre CV et LM sur le site : www.agapei.asso.fr.

Qui sommes-nous ?

L'Agapei est une association parentale qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap au sein de ses 70 établissements et services répartis sur les départements du Gers, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Pour en savoir plus : www.agapei.asso.fr